

**POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE
A NOUVILLE**



Seuil d'information et de recommandation

Communiqué du: **02/01/2013 8h30**

Observations: **Mercredi 2 janvier 2013**
Terminé

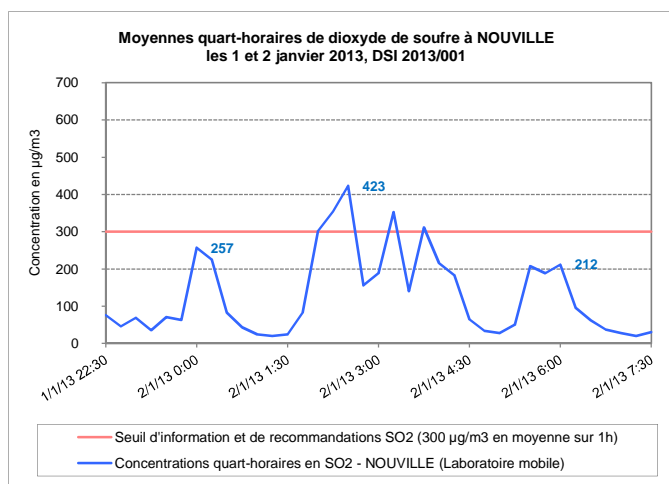
Dépassement du seuil d'information et de recommandation : Alerte orange

Dans le secteur de Nouville, le laboratoire mobile, actuellement situé sur le site de l'UNC, a mesuré durant la nuit du 1er et 2 janvier, de fortes concentrations en dioxyde de soufre, polluant d'origine industrielle.

Le seuil d'information à destination des personnes sensibles, (fixé à 300 microgrammes de SO2 par m3 d'air en moyenne sur une heure – [µg/m3]), a été dépassé à 2h45 le 02/01/13 avec une valeur de 309 µg/m3 (moyenne horaire glissante sur 15min, de 1h45 à 2h45). Les concentrations sont repassées sous la valeur de seuil dès 3h00, avec une valeur de 280 µg/m3.

Les concentrations sont revenues à des valeurs faibles à partir de 7h.

Zones concernées	NOUVILLE
Polluant	dioxyde de soufre (SO2)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	309 µg/m3 en moyenne de 1h45 à 2h45
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	280 µg/m3 en moyenne de 2h et 3h
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	1
Maximum horaire (concentration - heure)	309 µg/m3
Moyenne journalière	



Conditions météorologiques et circonstances

D'après les données de Météo France, des vents moyens à forts de 10 à 17 kt, 28 kt en rafales et de secteurs Est à Nord-Est ont été observés entre 1h00 et 7h00.

Ces directions de vents correspondent à une dispersion préférentielle du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de Nouville.

Pour mémoire, le **seuil d'information et recommandation** pour le SO2 est de **300 µg/m3 en moyenne horaire**.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de Seuil d'information dépassé:

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.

Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Le SO2 en bref:

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques. A Nouméa, le dioxyde de soufre est essentiellement d'origine industrielle (centrale thermique de Doniambo). Il se retrouve dans l'air après la combustion du fioul lourd contenant du soufre.

Plus d'information sur la qualité de l'air, les indices quotidiens, les bulletins de résultats: www.scalair.nc

Les données communiquées par Scal-Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure